

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente).

Présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Sandrine RUCHE (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Liliane SAPPEY, Martine TURPIN (nommés).

Absents : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente), Frédéric RIMET (élu).

Secrétaire de séance : Sandrine RUCHE.

Date de convocation : 26 février 2025.

Le quorum étant atteint la séance débute à 20 h 10.

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du 21 novembre 2024
- Approbation du compte CFU 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Vote de demandes de subventions
- Sortie des Anthychoises 2025 - Délibération participation financière des participantes
- Aides et secours
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Sandrine RUCHE mentionne qu'elle a fait référence à un spectacle au Casino d'Evian-les-Bains et non à celui de Divonne. La rectification est faite. Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE CFU 2024

La Vice-Présidente présente le Compte Financier Unique 2024. Le résultat cumulé accuse un résultat de fonctionnement de 18'545,56 €. Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ présente le budget primitif 2025 en détail.

Le budget concernant les fêtes et cérémonies a été augmenté par souci d'équilibre avec les recettes. Le budget de frais de transport est plus important, dû au règlement de la facture de la sortie des Anthychoises réglée seulement début janvier 2025 au lieu de décembre 2024.

Les montants prévus pour les Jeunes du Service Civique et leur frais de déplacement ont été maintenus, malgré qu'aucun volontaire n'ait été trouvé.

Le montant total des dépenses budgétées s'élève à 49'545,56 €.

Les recettes s'équilibrent au même montant, dans l'attente de l'approbation du conseil municipal concernant les 14'959,27 € de subvention et les 15'040,73 € de vente de terrains CCAS. Le résultat de clôture s'élève à 5'906,44 €. L'équilibre entre les dépenses et recettes en section fonctionnement s'équilibre par conséquent à 49'545,56 €.

Le CCAS ne dispose d'aucune section investissement.

Le budget 2025 est proposé au vote et approuvé à l'unanimité.

VOTE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Vice-Présidente présente 23 demandes de subvention d'association. Deux ne seront pas considérées car dossiers incomplets malgré une relance de la Commune. Quatre sont refusées n'étant pas du ressort du CCAS ou sont localisées hors de notre région. Les dix-sept autres demandes ont été prises en compte.

Après discussions, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes 2025 pour un montant total de 6'500 euros :

| | |
|--|--------------------------|
| ACEH (l'école à l'hôpital du Chablais) | 300,00 € |
| AFTC (Asso. Familles de Traumatisés Crâniens) Haute-Savoie | 150,00 € |
| ALMA 74 (maltraitance personnes âgées et handicapées) Cran-Gevrier | 100,00 € |
| APEDYS des 2 Savoie (Asso Adultes et Parents d'Enfants DYS des Savoie) | 100,00 € |
| APEI Thonon | 1'000,00 € |
| Association Prévention Routière Annecy | 250,00 € |
| CARCAJOU Douvaine | 300,00 € |
| Donneurs de Voix (Bibliothèque sonore Thonon) | 200,00 € |
| GIS (Groupe d'Interventions et Secours de France) Etaux | 100,00 € |
| JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) Thonon | 300,00 € |
| Les Restaurants du Cœur Annecy | 500,00 € |
| Locomotive Grenoble | 300,00 € |
| Opération Nez Rouge Annecy | 150,00 € |
| Secours Populaire Français | 1'500,00 € |
| SEPas Impossible (Malade de Sclérose en Plaques) St-Jorioz | 250,00 € |
| Vaincre la Mucoviscidose Thonon | 500,00 € |
| Women Safe & Children Evian | 500,00 € |
| TOTAL GENERAL | <u>6'500,00 €</u> |

SORTIE DES ANTHYCHOISES 2025 – délibération participation financière des participantes

Concernant la sortie des Anthychoise du 13 avril 2025, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ informe avoir choisi cette année la société de bus GAVOT TOURISME. La Vice-Présidente a réservé la visite de la Maison de Gruyère suivie du restaurant sur place pour un montant de 39 francs suisses par personne. La visite de la chocolaterie Cailler est prévue en début d'après-midi pour 14 francs suisses par personne. Suivant le temps restant, une visite dans le village de Gruyère pourrait avoir lieu. Le retour est prévu pour 19 heures à Anthy.

La Vice-Présidente propose de demander une participation aux Anthychoises, comme l'an passé, de 20 euros par personne. Le conseil, à l'unanimité, valide la sortie des Anthychoises du 13 avril 2025 et fixe la participation à 20 € par personne.

AIDES ET SECOURS

Mme AYISSI-DUBOULOZ présente une demande d'aide de la part de M. M., un retraité de 83 ans vivant seul. Ce dernier est dans une situation précaire. Il a dû faire un emprunt à sa Banque de 3'524,40 € pour pouvoir couvrir les frais de réparation nécessaires de sa voiture, suite à un contrôle technique. Une facture DIAGNOSUR s'élève à 110 euros, 3 factures de NORAUTO de vidange et 4 pneus à 421,35 €, de réglage parallélisme AV-AR de 101,95 € et de changement de plaque d'immatriculation avant de 21,94 €. Soit un total de 655,24 € de factures déjà payées auxquelles s'ajouteront 200 euros pour réparation d'une porte.

La Vice-Présidente ajoute que M. M. va à l'épicerie sociale et avait vu l'Assistante sociale l'an passé. Il ne peut compter sur ses fils, n'ayant pas bon contact avec eux.

Mme Céline PRUD'HOMME fait remarquer qu'il s'est engagé à payer ces frais de garage avant de nous solliciter, qu'il ne travaille plus et n'a pas forcément besoin absolument de voiture. Vanessa MESSAMER propose qu'il se déplace en bus. Martine TURPIN et Edwige NONNE font remarquer que le bus n'est pas forcément la solution pour pouvoir se déplacer partout... Martine TURPIN demande à Mélanie AYISSI-DUBOULOZ de prendre contact avec l'assistante sociale qui a suivi M. M. pour faire le point avec elle. M. Manuel MUNOZ suggère de lui verser 100 ou 200 euros sous réserve qu'il fasse des démarches pour se sortir de sa situation précaire.

Les membres du Conseil se mettent d'accord pour ne verser aucune aide financière mais demandent à la Vice-Présidente de l'aider pour une demande de logement social moins onéreux que son appartement actuel d'un loyer de 700 euros et de prendre contact avec une assistante sociale.

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ précise qu'il faut attendre 3 ans pour avoir un logement sur Anthy et s'engage à recevoir M. M. en début de semaine pour lui annoncer la décision du CCAS.

La Vice-Présidente parle ensuite d'une seconde personne, Mme X, qui vit temporairement une situation financière très difficile, voire d'endettement.

Elle tient à la plus grande confidentialité. Elle a fait une demande de prestation d'APL à la CAF mais cet organisme est en retard dans le traitement de dossiers. Mme X a dû être arrêtée, a dû consulter 4 fois un médecin à 50 euros la consultation et a dû passer une radiographie. Elle n'est pas remboursée totalement par son assurance et a été contrainte d'avancer ces frais. Son budget serré ne lui permet pas non plus de financer une sortie scolaire à Paris de son enfant de 30 euros. La Vice-Présidente a déjà délivré hier un bon d'achat de 100 euros à Carrefour pour une aide immédiate.

Vanessa MESSAMER pense que la demande d'aide de cette personne est cohérente pour être un incident de parcours.

Céline PRUD'HOMME aimerait connaître le montant total des frais médicaux pour lui apporter une aide. Edwige NONNE trouve qu'il serait important de savoir le montant exact de son découvert.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais des quatre consultations médicales pour un montant total de 200 euros et de rembourser cette somme par virement bancaire sur le compte bancaire de Mme X, décide de verser 30 € directement sur le compte de la coopérative scolaire du Groupe Scolaire Flora Saulnier pour la sortie à Paris de son enfant.

Vanessa MESSAMER demande si cette femme est toujours suivie par une assistante sociale.

QUESTIONS DIVERSES

La Vice-Présidente informe que de nombreuses demandes de logement social sont reçues en Mairie. Elle écoute ces personnes et considère leur requête mais les avertit qu'il y a actuellement dans le département 100 demandes pour un logement de libre et qu'à Anthy, il n'y a qu'un logement qui se libère par an.

Vanessa MESSAMER demande si une décision a été prise pour la location de l'appartement aux Hutins.

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ répond que ce logement sera occupé par l'employé de la police municipale de la Mairie qui devra quitter l'appartement actuel au centre Bourg, en raison des travaux prévus.

La prochaine réunion est fixée au 19 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 37.

Le secrétaire de séance,
Sandrine RUCHE



La Vice-Présidente,
Mélanie AYISSI-DUBOULOZ

